

Introduction

Le 4 novembre 1869, une nouvelle saison de conférences débute dans la salle du boulevard des Capucines à Paris. La plupart des auditeurs appartiennent à divers courants d'une bourgeoisie intellectuelle réunie dans la critique du régime impérial¹. On y trouve plusieurs franc-maçons, des journalistes et des lecteurs de journaux d'opposition. Les femmes sont sans doute particulièrement nombreuses car c'est Maria Deraismes qui est sur l'estrade, la plus renommée des rares conférencières parisiennes. Depuis bientôt trois ans, elle met son éloquence au service de l'idéal démocratique et de la cause des femmes, expliquant sans relâche combien ces deux engagements sont indissociables. Ce soir-là, elle développe le thème de la « parole libre » et en vient à exposer sa conception de la politique :

« J'ai lu récemment dans un journal un grand article, il était adressé aux démocrates sincères, aux hommes, du reste, justes et droits, qui comprennent que l'égalité à reconnaître entre les deux sexes est une réforme nécessaire ; mais cet article était une critique, on leur disait, – Qu'est-ce que vous faites ? Quand il est question des intérêts du pays, des intérêts de la France, vous allez diviser vos forces et parler de la femme ! Qu'est-ce que cela nous fait ? Qu'est-ce que c'est que ça ? Ça n'existe pas ! Occupons-nous donc de politique ! – Il est question de politique en effet, et je dis à une certaine personne à ce sujet, [...] Est-ce que vous croyez par hasard que la politique est une spécialité ? En est-il donc de cela comme des différents rayons dans un magasins de nouveautés ? [...] La politique est tout autre chose ; elle appartient à l'ordre général des idées, c'est la synthèse de tous les intérêts. La solidarité à l'état d'organisation, voilà la politique ; quand on traite de politique, on parle forcément des questions sociales, et quand on parle des questions sociales, on est bien obligé de s'occuper des membres qui composent la société ; on observe leur tempérament, leurs constitutions, leurs lois, leur éducation, leurs principes, leurs mœurs et les milieux dans lesquels ils sont placés. Vous voyez bien que la politique est vaste comme le monde ! [...] Tout ramène à la politique, et comment voulez-vous en faire, mon Dieu ! quand on vous voit disposé à ne pas vous occuper de la condition, de la situation d'une moitié du genre humain, non plus que de la nature de l'influence qu'elle exerce ? Mais c'est considérable ! Cette façon d'envisager la politique ne doit pas durer, aussi bien

1. Comme en témoignent les compte-rendus des conférences de Maria Deraismes parus dans les journaux.

a-t-elle fourni jusqu'ici de nombreux prétextes aux faiseurs, aux escamoteurs et aux jongleurs [...] ². »

Ainsi, « tout est politique », selon Maria Deraismes, pour qui la politique consiste à repenser l'organisation sociale, et non pas à conquérir et conserver le pouvoir. Personne ne doit donc être exclu de ce champ qu'aujourd'hui nous nommerions plutôt *le* politique. La mise en œuvre des principes démocratiques, dans tous les aspects de la vie sociale, exige l'égalité des sexes – impliquant l'intégration politique des femmes en tant qu'individues ³ et non en tant que catégorie.

Ce positionnement idéologique mis en scène par Maria Deraismes souligne un enjeu capital des années d'apprentissage de la démocratie. Or l'historiographie a généralement éludé cette tension et reproduit la conception de la majorité des contemporains sur la politique. Pour aller au-delà de l'histoire-récit de la représentation politique, pour retrouver les idées émises à l'encontre des courants dominants et réfléchir ainsi aux rapports de pouvoir d'une société et d'une époque, il faut prendre en compte les paroles marginales, incongrues, dérisoires, comme celles des femmes qui prétendent à une existence politique au cours du XIX^e siècle. C'est en leur prêtant attention que Michèle Riot-Sarcey a renouvelé la compréhension de la Monarchie de Juillet et de la Deuxième République, en confrontant aux discours dominants les démarches critiques des « utopistes » et de quelques femmes démocrates ⁴. J'ai souhaité prolonger certains de ces questionnements sur la période suivante, tout en entreprenant une comparaison entre la France et l'Allemagne ⁵, en partant du constat suivant, l'engagement public des femmes semble largement motivé par leur détermination à s'affirmer comme « filles de leur siècle ⁶ » et à contribuer activement au Progrès ⁷, tel que celui-ci est entendu et attendu par la majorité de leurs contemporains. Elles cherchent ainsi une nouvelle manière d'exister socialement et contredisent la représentation selon laquelle le Progrès est l'apanage des hommes et de la masculinité. Leur statut de femme leur procure un point de vue particulier sur la question, dont elles profitent pour proposer des alternatives ou formuler des critiques. Examiné dans cette perspective, l'engagement des femmes éclaire bien des enjeux de la

2. DERAISMES Maria, « La parole libre », manuscrit inédit conservé à la bibliothèque Marguerite Durand.

3. La féminisation du mot « individu » souligne l'importance capitale que revêt pour les femmes ce statut d'individu qu'on leur refuse.

4. RIOT-SARCEY Michèle, *La Démocratie à l'épreuve des femmes. Trois figures critiques du pouvoir, 1830-1848*, Paris, Albin Michel, 1994, et *Le Réel de l'utopie. Essai sur le politique au XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1998.

5. Je désigne par « Allemagne » non la Confédération germanique, incluant l'Autriche, mais les seuls États qui sont ensuite réunis dans l'Empire.

6. « Fille de mon siècle, [...] je n'irai pas chercher les sources du Droit et du Devoir dans le monde du surnaturalisme » proclame Jenny P. d'Héricourt dans *La Femme affranchie*, Bruxelles, A. Lacroix, 1860, tome II, p. 7. Louise Otto, comme d'autres auteures allemandes et françaises appelle les femmes à « œuvrer au progrès de l'humanité et participer au travail du siècle » (OTTO Louise, *Das Recht der Frauen auf Erwerb*, 1866, édition de 1997, p. 96-97).

7. La majuscule au mot « Progrès » indiquera qu'il est question soit de la philosophie du Progrès, soit de l'idéologie commune du Progrès.

période, notamment ce qui concerne la mise en œuvre des idées libérales et démocratiques censées incarner la modernité politique.

On connaît bien à présent le processus par lequel Françaises et Allemandes sont écartées de la construction démocratique en 1848, malgré leur participation active aux événements. De même, l'histoire des femmes et du féminisme a bien montré ce qui se produit à partir de 1871, la Troisième République française et l'Empire allemand se mettent en place avec des institutions certes différentes, mais en se fondant sur une même conception patriarcale de la famille comme base de la société. Ce qui se passe entre ces deux moments a, en revanche, été très peu exploré jusqu'ici. Un certain nombre de questions demeurent, qui impliquent de remettre en cause des éléments ordinairement présentés comme des données de l'histoire du XIX^e siècle. Les conditions de la longue exclusion politique des femmes sont-elles déjà définitivement établies en 1848? Pour quelles raisons, bien que n'étant pas citoyennes, des Allemandes et des Françaises ont-elles eu le désir d'intervenir politiquement dans l'espace public durant les deux décennies suivantes? Dans quelle mesure ont-elles pu être actrices des divers événements et projets politiques qui ont marqué cette période? Le processus et la signification de l'assujettissement des femmes sont-ils identiques partout?

Des questions encore ouvertes

En Allemagne comme en France, la période comprise entre 1850 et 1870 est l'une de celles qui ont le moins suscité l'intérêt des historiens. Elle est souvent abordée dans une perspective téléologique, réduite à un temps de parenthèse, de transition, de préparation des régimes suivants. Du côté français, le Second Empire a surtout inspiré des travaux d'histoire politique et sociale très classiques. Même si de nouveaux objets d'étude apparaissent depuis quelques années⁸, l'historiographie majoritaire se fonde sur la pensée et sur les pratiques politiques qui triomphent lors du XIX^e siècle, adoptant un point de vue strictement androcentré. En ce qui concerne les femmes, les propos du journaliste cité par Maria Deraismes conservent donc toute leur actualité, « Qu'est-ce que c'est que ça? Ça n'existe pas! Occupons-nous donc de politique! ». Pour l'anecdote, mais elle est éloquente, signalons que le *Dictionnaire du Second Empire* ne consacre pas d'article aux femmes, l'entrée existe bien (au singulier), mais renvoie à d'autres articles, dont « Cocottes », « Crinolines », « Demi-Mondaines », « Mode », « Prostitution », reproduisant ainsi fidèlement quelques-uns des stéréotypes et des lieux communs des (hommes) contemporains⁹. Même les historiens anglophones qui ont renouvelé l'approche du Second Empire reprennent à leur compte les présupposés des acteurs qu'ils étudient. Ainsi Sudhir Hazareesingh et Roger Price ne retiennent que le sens dominant attribué au terme « démo-

8. ANCEAU Éric, « Nouvelles voies de l'historiographie politique du Second Empire », *Parlement[s]. Revue d'histoire politique*, Hors Série 4, 2008/3, p. 10-26.

9. Voir l'article « Femme » dans TULARD Jean (dir.), *Dictionnaire du Second Empire*, Paris, Fayard, 1995. Les autres articles auxquels l'entrée renvoie sont « Nouveautés (Magasin de) », « Angélique Brulon » (première femme décorée de la Légion d'honneur) et « Julie Daubié » (première bachelière).

cratie », ils rappellent certes que la moitié féminine de la population est exclue du suffrage, mais n'intègrent pas ce constat à leur analyse, comme s'il s'agissait d'une donnée normale¹⁰.

Du côté allemand, les enjeux de la période 1850-1870 sont particulièrement éclairés par deux axes de recherches, qui concernent l'ensemble du siècle, l'histoire sociale de la bourgeoisie, et l'histoire culturelle de la construction nationale. Les travaux portant sur la bourgeoisie ont peu à peu accordé de l'intérêt aux rapports entre les sexes, en étudiant aussi bien les discours normatifs que les pratiques¹¹ ; quelques analyses, dues notamment à Ute Frevert¹², ont réellement mis à profit la réflexion sur l'utilisation du genre en histoire. Les travaux portant sur la construction nationale ont pris en compte les figures féminines servant symboliquement à la représentation nationale¹³. En revanche, les recherches menées sur les femmes réelles du XIX^e siècle n'ont encore guère bénéficié des problématiques croisant genre et nation. Si certaines études concernant les Allemandes en 1848 ont examiné la spécificité de leur rapport à la nation, ce questionnement n'a pas été étendu aux deux décennies suivantes.

Enfin, les ouvrages d'« histoire des femmes » ont généralement négligé la période 1850-1870, la considérant comme une sorte de pause entre les revendications de 1848 et les débuts des organisations féministes. L'historiographie du féminisme français au XIX^e siècle¹⁴ a certes fait émerger quelques « pionnières » actives dans les années 1850 et 1860, telles que Jenny d'Héricourt, Juliette Lamber, Julie Daubié, Maria Deraismes. Mais elles ont été souvent présentées comme des apparitions isolées, qui, un peu en avance sur leur temps, annonceraient les grandes luttes des décennies suivantes. Il m'importe au contraire de les saisir, elles et leurs contemporaines moins connues, comme des femmes « de leur temps », porteuses d'héritages plus ou moins anciens et interprètes des enjeux qui font l'actualité de la période. Quant à l'histoire officielle du féminisme allemand, elle commence à partir de 1865, lorsque Louise Otto fonde l'Association Générale Allemande des Femmes. L'engagement public des Allemandes est considéré comme inexistant auparavant. Si l'on veut tenter d'introduire les femmes dans l'histoire politique, on ne peut pourtant pas s'en tenir à l'étude du féminisme – surtout pour une période où ce mot n'existe pas encore. Comme le souhaitait Jacques Rancière, il importe d'écrire « une histoire de la vie politique qui ne soit pas celle de l'État mais des formes et chances d'apparition de sujets

10. HAZAREESINGH Sudhir, *From Subject to Citizen, the Second Empire and the Emergence of Modern French Democracy*, Princeton University Press, 1998 ; PRICE Roger, *People and Politics in France. 1848-1870*, Cambridge University Press, 2004.

11. Voir HABERMAS Rebekka, *Frauen und Männer des Bürgertums 1750-1850*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2000.

12. FREVERT Ute, « Classe et genre dans la bourgeoisie allemande au XIX^e siècle », *Genèses*, n° 6, 1991, p. 5-28.

13. GALL Lothar, *Germania. Eine deutsche Marianne?*, Bonn, Bouvier, 1993.

14. L'étude la plus récente et la plus complète sur la période est la thèse de Laurence Klejman et Florence Rochefort (*L'Égalité en marche. Histoire du mouvement féministe en France 1868-1914*, sous la direction de Michelle PERROT, Paris 7, 1987), dont la première partie est consacrée aux années 1868-1870. Celles-ci sont plus rapidement parcourues dans leur livre : KLEJMAN Laurence et ROCHEFORT Florence, *L'Égalité en marche. Le féminisme sous la Troisième République*, Paris, Éditions Des Femmes, 1989.

sur une scène de communauté ; une histoire du visible commun et du combat pour la visibilité, une histoire des regards, et non des représentations¹⁵ ». Il s'agit alors d'interroger de façon critique les conditions d'un système politique, les fondements d'une société, en fonction de la place que les femmes y occupent et de celle qu'on leur refuse, sans se contenter d'enregistrer leur absence des lieux du pouvoir et donc de décréter leur absence de l'histoire¹⁶. Il est pour cela nécessaire de se servir du concept de genre, qui permet d'historiciser l'objet « femme » et de replacer les relations entre les sexes dans l'histoire des rapports de pouvoir.

Le genre comme outil d'analyse

Il paraît presque superflu désormais de citer le fameux article de l'historienne américaine Joan W. Scott sur le genre comme catégorie d'analyse historique, qui a joué un rôle essentiel pour l'introduction du concept en histoire, notamment en France et en Allemagne¹⁷. Toutefois, l'emploi du mot « genre » donne encore lieu à tant de résistances – en particulier en France¹⁸ – qu'il convient d'en clarifier l'usage. Je reprendrai donc ici la définition de Joan W. Scott, « le genre est un élément constitutif des relations sociales fondées sur les différences perçues entre les sexes, et le genre est un mode fondamental de signifier les rapports de pouvoir¹⁹ ». En appréhendant le « masculin » et le « féminin » comme des « catégories de genre²⁰ », on insiste sur leur signification politique, en mettant en particulier l'accent sur leur variabilité. Le genre permet ainsi de « déplacer le regard des rôles de sexe vers la construction même de ces “sexes^{21” », de rejeter le caractère permanent et nécessaire de l'opposition binaire entre « masculin » et « féminin », d'historiciser les termes de la différence sexuelle en les replaçant dans l'histoire des rapports de pouvoir²².}

On connaît bien à présent la façon dont les catégories de genre ont été redéfinies à partir du dernier quart du XVIII^e siècle, selon de nouvelles normes qui sont à peu près identiques en France et en Allemagne, et qui triomphent au début du XIX^e siècle. L'article de Karin Hausen, intitulé « La polarisation des

15. RANCIÈRE Jacques, « Sur l'histoire des femmes au XIX^e siècle », DUBY Georges, PERROT Michelle (dir.), *Femmes et histoire*, Paris, Plon, 1993, p. 61.

16. Voir RIOT-SARCEY Michèle, « Les femmes dans l'histoire ou la représentativité en question », *Avenir et avant-gardes en France, XIX^e-XX^e siècles. Hommage à Madeleine Rebérioux*, Paris, La Découverte, 1999, p. 53-63.

17. SCOTT JOAN W., « Gender, a Useful Category of Historical Analysis », *American Historical Review*, volume 91, n° 5, 1986, p. 1053-1075. Traduction française, « Genre, une catégorie utile d'analyse historique », *Les Cahiers du GRIF*, n° 37-38, 1988, p. 125-153.

18. Voir RIOT-SARCEY Michèle, « L'historiographie française et le genre », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, n° 47-4, 2000, p. 805-814, et THÉBAUD Françoise, *Ecrire l'histoire des femmes*, Fontenay/Saint-Cloud, ENS Éditions, rééd. 2007.

19. SCOTT JOAN W., « Genre, une catégorie ... », art. cit., p. 141.

20. Dans les pages qui suivent, j'emploierai des guillemets lorsque les adjectifs « masculin » et « féminin » renverront à des représentations genrées et non à une simple forme adjectivée de « homme » et « femme ».

21. DELPHY Christine, *L'Ennemi principal*, tome 1, Paris, Syllepse, 2001, p. 29.

22. SCOTT JOAN W., « Genre, une catégorie ... », art. cit., p. 139.

caractères de sexe », a inauguré la réflexion sur ce sujet en Allemagne²³. Étudiant les conséquences de la dissociation de la vie familiale et professionnelle, qui se traduit par une répartition hiérarchisées des fonctions entre époux, l'historienne allemande montre comment, à la fin du XVIII^e siècle, s'instaure un système de pensée qui fait des hommes et des femmes deux catégories non seulement distinctes mais opposées par la « nature » de leur « sexe ». Progressivement, seule la Femme est définie à travers la famille, déclarée son domaine propre, au contraire de l'Homme que sa « nature » destine à la vie extérieure. Une nouvelle sémantique s'établit pour désigner les caractères « masculins » et « féminins » par paires de contraires, hiérarchisés au profit du masculin. À la même époque émerge une nouvelle perception de l'anatomie et de la physiologie, à la fois cause et conséquence de la redéfinition des « sexes », ce dernier terme recouvrant une réalité bien plus culturelle que naturelle²⁴. Plusieurs études ont mis l'accent sur les mutations économiques de la première moitié du XIX^e siècle, en expliquant comment elles avaient contribué à la mise en place d'une nouvelle idéologie genrée qui a définitivement écarté tous les autres modèles de société envisagés²⁵. D'autres recherches ont exploré les fondements philosophiques des catégories de genre qui s'imposent à l'orée du XIX^e siècle²⁶ et établissent « l'indistinction des êtres féminins entre eux, fixés dans une semblable destination²⁷ ». Écartée du politique, la Femme est en revanche investie d'une importante responsabilité religieuse, au sens premier du terme, caractérisé par l'aptitude au sentiment et à la spiritualité, le « féminin » devient un élément fondamental du lien social, à un moment où la conscience de l'inefficacité divine et les profonds bouleversements du siècle plongent les contemporains dans un grand désarroi. Non seulement les Églises développent des formes de piété spécifiquement destinées aux femmes²⁸, mais durant toute la première moitié du XIX^e siècle, les représentations chrétiennes de la féminité – notamment la disposition à aimer, intercéder, convertir et sauver – sont placées au centre de nouvelles théories sociales et politiques plus ou moins ouvertement empreintes de religiosité, la Femme est chargée d'œuvrer à la régénération, voire à la rédemption de la société.

Ces innombrables discours normatifs, élaborés dans tous les domaines de la pensée et de l'activité humaine, prennent effet grâce à leur intériorisation par les individus, et les catégories ainsi renouvelées du « masculin » et du « féminin »

23. HAUSEN Karin, « Die Polarisierung der Geschlechtscharaktere », CONZE Werner (Hg.), *Sozialgeschichte der Familie in der Neuzeit Europas*, Stuttgart, Ernst Klett, 1976, p. 363-393.

24. Voir entre autres LAQUEUR Thomas, *La Fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*, Paris, Gallimard, 1992.

25. Voir BLUNDEN Karen, *Le Travail et la Vertu. Femmes au foyer, une mystification de la révolution industrielle*, Paris, Payot, 1982, ainsi que THOMPSON Victoria E., *The Virtuous Marketplace. Women and Men, Money and Politics in Paris, 1830-1870*, Baltimore and London, John Hopkins University Press, 2000.

26. Voir FREVERT Ute, « Mann und Weib und Weib und Mann ». *Geschlechter-Differenz in der Moderne*, München, C. H. Beck, 1995, ainsi que les travaux de Geneviève Fraisse cités dans la bibliographie.

27. FRAISSE Geneviève, « La double raison et l'unique nature ; fondements de la différence des sexes », BIET Christian, THÉRY Irène (dir.), *La Famille, la Loi, l'État, de la Révolution au Code civil*, Paris, Imprimerie nationale, 1989, p. 50.

28. Les Réveils protestants – qui accordent un rôle fondamental aux femmes – et le diaconat féminin, les congrégations catholiques et le culte marial sont au cœur du renouveau religieux du XIX^e siècle.

font rapidement – et durablement – partie de « l'impensé du politique²⁹ ». Une analyse fondée sur le genre permet de mettre au jour cet impensé et de tenter d'en dégager les significations. C'est dans cette perspective que j'ai abordé l'intervention des femmes dans l'espace public, en essayant d'être attentive à la façon dont elles renégocient en permanence leur identité de genre. Par « identité de genre », je désigne l'ensemble des traits composant une figure du « féminin » ou du « masculin », qui n'est pas uniquement imposée par autrui et acceptée comme telle, mais est aussi appropriée, redessinée et revendiquée par les individu-e-s pour signifier leur appartenance à la catégorie de genre – perçue comme une catégorie « naturelle » – à laquelle leur sexe est censé les assigner. Par ailleurs, certaines des femmes dont il sera question ici témoignent dans leurs propos d'une véritable conscience de genre, qui implique une mise à distance, voire un rejet explicite de l'identité de genre. J'emprunte l'expression « conscience de genre » à Eleni Varikas, qui s'en sert pour analyser la nouvelle subjectivité acquise par les femmes grecques qu'elle a étudiées³⁰. Elle la décrit comme « la conscience d'appartenir à une catégorie aussi bien biologique que sociale ; la conscience de partager avec le reste des femmes des destins et intérêts communs ; le sentiment de faire l'objet de discriminations et/ou le mécontentement face à la condition féminine ; l'aspiration à l'amélioration de cette condition. La conscience de genre se situerait ainsi entre la perception traditionnelle de la condition féminine, considérée comme faisant partie d'un ordre naturel, et la prise de conscience que la position féminine constitue une construction sociale, donc transformable³¹ ». Une telle définition ne s'applique toutefois qu'imparfaitement aux femmes françaises et allemandes que j'étudie, si certaines d'entre elles manifestent en effet une prise de conscience dans ces termes, d'autres vont plus loin dans l'analyse et formulent réellement une conscience *du* genre, dénuée de toute dimension biologique. J'emploierai donc l'expression « conscience de genre » en la définissant plutôt comme la conscience de partager avec toutes les femmes des contraintes identiques, qui leur sont imposées « en tant que femmes », contraintes qui sont en même temps celles qui les définissent comme « femmes » (sous la forme de normes identitaires et comportementales) et qui déterminent de façon arbitraire la catégorie « femme » (sous la forme d'injonctions et de restrictions définissant un statut et une fonction sociale). Dès lors que ces contraintes sont perçues comme des constructions, soutenant un rapport de pouvoir au bénéfice des hommes, il devient possible de se rebeller contre ce qui est reconnu comme de l'oppression, voire – pour les plus radicales – de rejeter toute référence à une identité genrée. C'est ainsi que quelques femmes en arrivent à définir clairement l'enjeu de leur lutte personnelle et collective comme étant l'accès à l'individualité – jusque là une prérogative masculine, sur laquelle se fonde la position dominante

29. Sur les notions d'« impensé » et de « refoulé » du politique, voir LORAUX Nicole, *La Cité divisée. Loubli dans la mémoire d'Athènes*, Paris, Payot et Rivages, rééd. 2005.

30. VARIKAS Eleni, *La Révolte des Dames, genèse d'une conscience féministe dans la Grèce du XIX^e siècle (1833-1908)*, thèse d'histoire sous la direction de Michelle PERROT, université Paris VII, 1986.

31. *Ibid.*, chapitre iv.

des hommes³². Les notions d'identité de genre et de conscience de genre s'avèrent donc très importantes pour mieux cerner les stratégies que les diverses femmes étudiées ici mettent en œuvre pour s'avancer dans l'espace public, ainsi que pour mieux appréhender leur conception du politique.

De l'engagement politique des femmes dans l'espace public

Toute recherche fondée sur le concept de genre implique de remettre en cause les habituelles catégories d'analyse historique, qui reflètent les modèles de pensée dominants, les dichotomies usuelles entre « culture » et « nature » et entre « public » et « privé » doivent ainsi être reconsidérées comme des constructions sociales issues d'une pensée genrée et influençant en retour la définition des catégories de genre. Comme le rappelle Christine Delphy, qui aborde le sujet en termes juridiques, « le "privé" n'est pas une catégorie naturelle de rapports que la société se contenterait d'entériner. C'est une catégorie de rapports créée par la société, et qui peut se caractériser du point de vue juridique, tant sur le plan civil que sur le plan pénal, par l'exception au droit commun. [...] Le droit naturel apparaît ici comme une idéologie ayant pour fonction de masquer le caractère de construction sociale et juridique de l'opposition "public"-"privé"³³ ». Le statut juridique des épouses tout au long du XIX^e siècle – et même au-delà – illustre bien cette « exception au droit commun » mise en œuvre en Allemagne comme en France par les divers Codes Civils, exception implicitement légitimée par la « loi naturelle » qui place les femmes sous le contrôle du chef de famille. Si la fameuse « idéologie des deux sphères » – assimilant le « féminin » au privé et le « masculin » au public – a des effets indéniables, ne serait-ce que par sa traduction dans la loi et dans les normes sociales, il importe néanmoins de bien distinguer entre prescriptions et comportements réels, de nombreuses études ont montré que la limite entre privé et public était floue, poreuse ou changeante, et que les femmes avaient de multiples occasions de contourner ou transgresser les interdits afin de jouer un rôle public. Toutefois, cette démonstration a principalement été faite pour des moments de crises, de guerre ou de révolution, et concernant toutes sortes de manifestations publiques. Il me paraît important d'examiner ce qu'il en est pour une période longue et globalement stable, et en me concentrant sur des activités publiques d'ordre politique.

De nombreuses critiques ont été formulées à l'encontre des thèses de Jürgen Habermas sur ce qu'il nomme « sphère publique bourgeoise³⁴ ». Plusieurs chercheuses féministes ont notamment relevé que, tout en notant l'exclusion des femmes de la sphère publique lorsque celle-ci prend un caractère politique,

32. Voir la note précédente concernant la féminisation du mot « individu ». Il me semble également important de féminiser les termes « auteur » et « écrivain », afin de contrer l'ocultation des femmes par le langage – et de favoriser par la même occasion la clarté de mon propos.

33. DELPHY Christine, *L'Ennemi principal*, op. cit., tome 2, p. 219-220.

34. HABERMAS Jürgen, *Strukturwandel der Öffentlichkeit. Untersuchung zu einer Kategorie der bürgerlichen Gesellschaft*, 1962, traduction française, *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1978.

Habermas n'interroge aucunement la logique et les conséquences de ce phénomène, il reprend à son compte le discours contemporain dominant, uniquement préoccupé de l'élargissement du corps citoyen à l'ensemble de la bourgeoisie, voire à l'ensemble des hommes³⁵. Par ailleurs, si l'on s'en tient au modèle abstrait de sphère publique qu'il propose, il est impossible de réaliser que les femmes pouvaient elles-mêmes s'impliquer en dehors de la sphère familiale dans une perspective d'intérêt général, par exemple par le biais des identités nationales ou religieuses. La catégorie de « sphère publique » au sens d'Habermas serait donc peu appropriée dans le cadre du présent travail, mais il me semble intéressant de conserver certains des critères définis par le philosophe allemand, afin de mieux délimiter l'espace public que je veux explorer ici. Puisque les femmes sont évincées des diverses formes du pouvoir politique, le lieu où peut se manifester publiquement leur engagement est ainsi cet espace informel, constitué de tous les moyens d'action et de communication qui, en dehors des institutions politiques, permettent de toucher l'opinion. C'est là que l'on peut retrouver la trace de femmes qui, comme les bourgeois étudiés par Habermas, tentent d'exercer un certain pouvoir par l'usage de leur raison critique, en essayant de participer à la formation de l'opinion, au nom de l'intérêt public.

Habermas fait de la presse l'institution majeure de la sphère publique, mais il ne l'envisage que dans la perspective des bourgeois citoyens ou futurs citoyens. Pour pouvoir pleinement évaluer le rôle de la presse, il faut examiner dans quelle mesure celle-ci peut être une voie d'accès à la Cité pour tous ceux – y compris celles – qui n'ont pas d'autres possibilités de jouer le rôle de citoyen auquel ils/elles aspirent. C'est cette hypothèse que j'ai cherché à vérifier concernant les femmes, en étudiant l'usage qu'elles font de la presse d'opinion pour manifester publiquement leurs convictions politiques. Cette investigation s'impose d'autant plus que les années 1850-1870 sont une période d'essor considérable de la presse, tant au niveau politique et économique que symbolique, le journal devient un élément représentatif de la modernité. Or la présence des femmes dans la presse en général, et dans la presse d'opinion en particulier, reste encore assez mal connue pour l'ensemble du XIX^e siècle, en France comme en Allemagne³⁶. En général l'historiographie ne mentionne au mieux que les journaux « féministes » de 1848 ou, pour l'Allemagne, des années 1860, et encore sont-ils souvent étudiés uniquement pour les revendications qu'ils contiennent³⁷. Les recherches portant sur l'expression publique des femmes au XIX^e siècle sont, pour la plupart,

35. Voir HAUSEN Karin, « Überlegungen zum geschlechtsspezifischen Strukturwandel der Öffentlichkeit », GERHARD Ute *et alii*, *Differenz und Gleichheit*, Frankfurt am Main, Ulrike Helmer Verlag, 1990, p. 268-282. Pour une synthèse des critiques anglophones, RENDALL Jane, « Women and the Public Sphere », *Gender & History*, volume 11, n° 3, novembre 1999, p. 475-488.

36. Seul Jeremy Popkin prend en compte l'irruption de quelques femmes dans la presse « révolutionnaire », POPKIN Jeremy D., *Press, Revolution and Social Identities in France, 1830-1835*, Pennsylvania State University Press, 2002.

37. Voir pour l'Allemagne : GEIGER Ruth, WEIGEL Sigrid (Hg.), *Sind das noch Damen? Vom gelehrten Frauenzimmer-Journal zum feministischen Journalismus*, München, Frauenbuchverlag, 1985 ; pour la France, ADLER Laure, *À l'aube du féminisme, les premières journalistes*, Paris, Payot, 1979.

consacrées à l'écriture romanesque³⁸, à l'exception notable des récents travaux de Marie-Ève Thérenty, qui questionne la participation des femmes aux revues et journaux de la Monarchie de Juillet et analyse l'écriture journalistique de plusieurs auteures du XIX^e siècle, notamment George Sand³⁹. Ses conclusions soulignent bien que, si la presse est une constituante essentielle de l'espace public, les journaux reproduisent dans leurs colonnes mêmes une distinction entre privé et public, entre féminin et masculin, et les rédacteurs sont loin d'être indifférents au sexe de leurs collaborateurs. On ne peut donc se borner à constater la présence de femmes dans la presse, et en déduire qu'elles ont ainsi triomphé des contraintes les assignant à la sphère privée, il est impératif d'examiner leur production journalistique sous l'angle du genre, afin de comprendre les conditions de leur accès à l'opinion publique, élément déterminant pour saisir la portée de leur parole politique.

Certaines des Françaises et Allemandes qui s'expriment dans les journaux ou ailleurs se nomment elles-mêmes « citoyennes », et il est important de relever et d'interroger cette autoreprésentation, par laquelle elles proclament leur appartenance à la communauté politique et nationale. On peut interpréter cette dénomination comme traduisant une régression des ambitions par rapport à celles qui pouvaient être exprimées dans les années 1830, en dérochant le titre de « citoyenne », les femmes semblent renoncer à la revendication purement légaliste et universaliste formulée par Louise Dauriat dans une pétition de 1837, qui affirmait alors qu'on ne peut prétendre au statut de citoyen-ne « que quand on exerce des droits civils, politiques et religieux⁴⁰ ». Cependant, on peut également y voir un défi lancé à l'inachèvement des droits universels, et comprendre cela comme l'anticipation d'un avenir réellement démocratique. Je montrerai les diverses implications de ce terme de « citoyenne » dans les années 1848-1870, en fonction des identités revendiquées par celles qui l'emploient. Toutefois, il ne m'est pas possible de reprendre cette appellation pour les désigner, cela signifierait passer sous silence leur exclusion de la citoyenneté légale et entériner l'idée – assumée par certaines d'entre elles – qu'il existe une citoyenneté « féminine », qui n'implique pas les mêmes droits et devoirs que celle des hommes.

Recherchant une dénomination englobant toutes les femmes étudiées ici, j'ai choisi l'appellation de femmes/écrivaines/auteures engagées⁴¹. Dans l'ouvrage

38. Voir notamment PLANTÉ Christine, *La petite sœur de Balzac. Essai sur la femme auteur*, Paris, Le Seuil, 1989; TEBBEN Karin (Hg.), *Beruf, Schriftstellerin. Schreibende Frauen im 18. und 19. Jahrhundert*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1998.

39. Voir notamment THÉRENTY Marie-Ève, « “Songez que je n'ai aucune des conditions du journalisme...” Poétique journalistique de George Sand », *George Sand, écritures et représentations*, textes réunis par Éric Bordas, Eurédit, 2004, p. 207-238; « Le journalisme intime de George Sand, une entrée personnelle dans l'ère médiatique », MASSON Catherine (dir.), *George Sand, une écriture expérimentale*, Nouvelle-Orléans, Presses universitaires du Nouveau Monde, 2006, p. 75-87.

40. *Demande de révision du Code civil, adressée à messieurs de la Chambre des députés*, par M^{lle} Louise Dauriat, Paris, chez l'auteur, 1837, cité par RIOT-SARCEY Michèle, *La Démocratie...*, op. cit., p. 107.

41. Le terme anachronique « d'intellectuelles » ne paraît pas adéquat, bien que les femmes étudiées ici remplissent certains critères attachés au mot (voir TREBITSCH Michel, GRANJON Marie-Christine [dir.], *Pour une histoire comparée des intellectuels*, Paris, Éditions Complexe, 1998, et *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, n° 13, *Intellectuelles*, Presses universitaires du Mirail, 2001). En effet, être un-e « intellectuel-le »,

qu'il a consacré au thème de l'engagement⁴², Benoît Denis propose de parler de « littérature d'engagement » pour désigner toute littérature à portée politique et dont l'auteur répond à trois conditions, « mettre en gage, faire un choix, poser un acte⁴³ ». Or les femmes qui cherchent à se faire entendre dans la Cité mettent bel et bien en jeu leur réputation, et même leur identité. Elles font le choix de ce risque, dans une démarche visant tout autant le bien commun que la réalisation de soi, en mêlant éthique et politique. Reste à définir l'emploi du terme « politique » dans le cadre du présent travail. Comme il a été remarqué plus haut, l'histoire politique classique est sans doute l'un des champs les plus imperméables aux problématiques issues de l'histoire des femmes et de l'utilisation du concept de genre. Pour faire une histoire politique où les femmes soient visibles et où il soit possible de s'interroger sur la signification des catégories de genre, il est nécessaire de remettre en question des structures et des modes de fonctionnement donnés comme des évidences. L'histoire des pratiques quotidiennes ainsi que l'histoire des femmes ont aidé à qualifier de politique tout ce qui a trait au fonctionnement de la Cité, à l'intérêt général, à l'organisation de la vie en commun. Ceci implique de renoncer aux traditionnels cloisonnements entre « politique », « social », « moral » et « religieux » et permet de prendre en compte des prises de position très variées. Comme l'affirme Maria Deraismes, « la solidarité à l'état d'organisation, voilà la politique », ceci amène à qualifier de politique toutes sortes d'interventions par lesquelles des femmes tentent de dépasser leur condition de non-citoyennes, en recherchant la capacité d'agir pour leur idée du bien commun.

Enfin, il est intéressant de s'appuyer sur certains aspects de la réflexion de Jacques Rancière⁴⁴ et d'Hannah Arendt⁴⁵. Le premier place en effet la notion d'égalité au cœur de sa définition de la politique⁴⁶, or c'est l'aspiration à l'égalité – sous divers avatars, telle l'idée d'égalité dans la dissemblance, qui sous-tend l'intervention politique publique de ces femmes. Jacques Rancière distingue « logique policière » et « logique politique ». Par « police », il entend « l'ensemble des processus par lesquels s'opèrent l'agrégation et le consentement des collectivités, l'organisation des pouvoirs, la distribution des places et fonctions... », mais aussi « un ordre des corps [...] qui fait que tels corps sont assignés par leur nom à telle place et à telle tâche; [...] un ordre du visible et du dicible, qui fait que telle activité est visible et que telle autre ne l'est pas, que telle parole est

c'est aussi assumer un statut social défini par le regard, l'écoute et les attentes des contemporains. Or un tel statut est interdit à ces femmes, qui demeurent assignées à la seule identité de genre.

42. DENIS Benoît, *Littérature et engagement de Pascal à Sartre*, Paris, Le Seuil, 2000.

43. *Ibid.*, p. 31.

44. RANCIÈRE Jacques, *La Méésentente. Politique et Philosophie*, Paris, Galilée, 1995.

45. ARENDT Hannah, *Qu'est-ce que la politique?*, Paris, Le Seuil, 1995.

46. « Ce qu'on met communément au compte de l'histoire politique ou de la science du politique relève en effet le plus souvent d'autres machineries qui tiennent à l'exercice de la majesté, au vicariat de la divinité, au commandement des armées ou à la gestion des intérêts. Il n'y a de la politique que lorsque ces machineries sont interrompues par l'effet d'une présupposition qui leur est tout à fait étrangère, et sans laquelle pourtant, en dernière instance, aucune d'elle ne pourrait fonctionner, la présupposition de l'égalité de n'importe qui avec n'importe qui, soit, en définitive, l'effectivité paradoxale de la pure contingence de tout ordre. » (RANCIÈRE Jacques, *op. cit.*, p. 37.)

entendue comme du discours et telle autre comme du bruit⁴⁷ ». Au contraire est « politique » ce qui rompt ou tente de rompre cette configuration policière, ce qui « déplace un corps du lieu qui lui était assigné ou change la destination d'un lieu⁴⁸ », en raison de la présupposition égalitaire. Suivant ces critères, on pourrait ainsi ajouter que, dans la « logique policière », les catégories de genre déterminent les parts respectivement attribuées aux hommes et aux femmes dans la société ; les attributs du « féminin », la figure idéale de la Femme retirent notamment aux femmes le droit à l'individualité, l'accès à l'espace public, et légitiment les inégalités de l'ordre patriarcal. Aussi, lorsqu'une femme ose intervenir publiquement en tant qu'individue, lorsqu'au nom de l'égalité elle tente de se faire entendre comme un sujet en capacité d'agir de façon autonome, c'est bien un acte politique qu'elle accomplit :

« La politique est affaire de sujets, ou plutôt de modes de subjectivation. Par subjectivation on entendra la production par une série d'actes d'une instance et d'une capacité d'énonciation qui n'étaient pas identifiables dans un champ d'expérience donné, dont l'identification donc va de pair avec la refiguration du champ de l'expérience [...]. La subjectivation politique produit un multiple qui n'était pas donné dans la constitution policière de la communauté, un multiple dont le compte se pose comme contradictoire de la logique policière. [...] Un mode de subjectivation ne crée pas des sujets ex-nihilo. Il les crée en transformant des identités définies dans l'ordre naturel de la répartition des fonctions et des places en instances d'expérience d'un litige. [...] Toute subjectivation est une désidentification, l'arrachement à la naturalité d'une place, l'ouverture d'un espace de sujet où n'importe qui peut se compter [...] »⁴⁹.

Hannah Arendt insiste, elle, sur la liberté, pour définir l'activité politique comme une remise en cause, une volonté de refondation de ce qui était préexistant. Or, par leurs propos comme par leurs actes, les femmes dont il est ici question remettent en cause l'organisation traditionnelle de la famille, fondement de l'organisation sociale ; elles ont le désir de rompre avec la permanence et la répétition, et d'initier un nouveau commencement pour la société ; les plus radicales d'entre elles, enfin, veulent substituer une liberté fondée sur l'égalité à une pseudo liberté exercée sous contrôle. En cela, elles remplissent quelques-uns des critères établis par Arendt. Surtout, si l'on reprend son assertion selon laquelle « le sens [et non le but] de la politique est la liberté⁵⁰ », alors on peut considérer comme éminemment politique la façon dont des femmes manifestent leur liberté – si infime soit-elle – en transgressant les normes qui s'opposent en principe à leur engagement public. Inversement, une telle définition met en question la possibilité d'accès des femmes à la politique, tant que la catégorie « femme » reste socialement définie par la dépendance, tous les efforts des femmes pour

47. *Ibid.*, p. 51-52.

48. *Ibid.*, p. 53.

49. *Ibid.*, p. 59-60.

50. Voir ARENDT Hannah, *op. cit.*, p. 64.

se faire reconnaître comme sujets politiques paraissent d'avance voués à l'échec. De même, Hannah Arendt met l'accent sur la liberté de parole – entre égaux – comme condition de l'activité politique⁵¹. Or, si certaines femmes tentent de s'émanciper des diverses contraintes qui pèsent sur leur parole, s'expriment-elles jamais en situation d'égalité? Si elles-mêmes se représentent dans leurs discours comme des sujets autonomes, relevant de l'universalité et du droit commun, ne sont-elles pas toujours entendues avant tout comme des femmes – c'est-à-dire fondamentalement différentes du sujet masculin, seul apte à incarner l'abstraction universelle et la capacité politique? Tous ces paradoxes sont à prendre en compte pour essayer de cerner non seulement la dimension politique des textes et discours étudiés ici, mais aussi leur réelle portée dans l'espace public.

Pourquoi une approche comparative?

L'intérêt du comparatisme a été particulièrement développé dans le contexte de l'histoire culturelle franco-allemande des XVIII^e et XIX^e siècles⁵². La comparaison, qui suppose d'emblée deux entités bien distinctes et insiste sur les différences, a l'inconvénient de renforcer une conception quasiment naturalisante de la nation, sans s'interroger sur le processus de sa construction et sans critiquer la notion d'identité nationale⁵³. Il convient au contraire de poursuivre une démarche similaire à celle que permet le concept de genre, redonner toute son importance à l'historicité des catégories de référence, afin de prendre ses distances avec les représentations des contemporains et pouvoir ainsi en analyser la signification. Pour ce faire, il convient de prêter tout autant attention aux points communs qu'aux dissemblances, et d'étudier les mécanismes d'acculturation, d'échanges et de réception, afin de mettre en évidence « la part étrangère dans la structure sociale de la mémoire nationale proprement dite⁵⁴ ». L'approche comparative s'avère ainsi un outil méthodologique très utile pour déconstruire toutes sortes de représentations, qu'elles soient données comme des réalités universelles et éternelles ou bien, au contraire, comme spécifiques à une culture nationale⁵⁵. Pour autant, cette utilisation du comparatisme n'a encore guère été mise à profit par les historiens travaillant avec le concept de genre. La plupart des recherches portant sur les femmes dans l'histoire demeurent effectuées dans un cadre national, et ce n'est qu'assez récemment que quelques études ont cherché à retracer l'histoire des mouvements féministes dans une perspective internationale. Au total, très peu d'études concernant les femmes au XIX^e siècle adoptent

51. *Ibid.*, p. 77-78.

52. *Comparativ*, n°4, 1992, et *Genèses. Sciences sociales et histoire*, n° 17, septembre 1994.

53. NADAU Thierry, « Perspectives pour une histoire comparative France-Allemagne », *Bulletin de la MHFA* 21, Göttingen, 1990; HAUPT Heinz-Gerhard, KOCKA Jürgen (Hg.), *Geschichte und Vergleich. Ansätze und Ergebnisse internationaler vergleichender Geschichtsforschung*, Francfort, 1996.

54. ESPAGNE Michel, *Les Transferts culturels franco-allemands*, Paris, PUF, 1999, p. 42.

55. Voir KOTT Sandrine, NADAU Thierry, « Pour une pratique de l'histoire sociale comparative. La France et l'Allemagne contemporaines », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, septembre 1994, n° 17, p. 103-112.

une démarche réellement comparative⁵⁶, bien que plusieurs historiennes aient exposé l'intérêt d'explorer ce champ⁵⁷.

La France et l'Allemagne offrent un bon exemple de ces pays où la « question des femmes » s'impose à partir de la fin des années 1850, et suscite des débats dans des termes assez proches. Les points communs, liens et influences que l'on peut observer entre les deux pays tout au long du XIX^e siècle s'avèrent particulièrement manifestes durant la période 1848-1870. En effet, si la chronologie et la signification des révolutions qui éclatent d'abord en France puis dans les États allemands en 1848-1849 sont différentes, ces événements donnent pareillement aux Françaises et aux Allemandes une occasion privilégiée de prendre la parole en public et de revendiquer des droits de citoyennes. Ni les unes ni les autres ne sont entendues, et la réaction politique et morale qui s'ensuit les frappe de plein fouet ; toutes se retrouvent soumises à un ordre genré analogue, malgré les variantes existant entre les législations et les modèles sociaux. Enfin, la France et l'Allemagne connaissent un tournant politique simultané en 1870, suite à la guerre qui les oppose, la défaite de Napoléon III permettant la double fondation de la République française et de l'Empire allemand. De part et d'autre, profitant du caractère exceptionnel de la situation, des femmes s'expriment publiquement au sujet du conflit et de l'issue politique qu'elles espèrent. Étant donné ces similitudes, on peut faire l'hypothèse qu'une démarche comparative permettrait de mieux comprendre ce qui se joue autour des femmes et avec elles, durant ces années 1848-1870 qui représentent une étape importante dans l'apprentissage de la démocratie, en Allemagne aussi bien qu'en France. Le comparatisme me paraît particulièrement fructueux dans le cadre d'une analyse fondée sur le genre, il contribue à déconstruire les modèles féminins présentés comme « universels » autant que ceux présentés comme « nationaux », et aide à historiciser la construction des catégories genrées et à mieux cerner la place des femmes dans leurs sociétés respectives. Il permet de réfléchir aux liens entre identité de genre et identité nationale, pour évaluer dans quelle mesure l'individu-e peut s'émanciper des catégories de représentations façonnées par le genre comme par la nation. L'objectif poursuivi ici n'est pas de cumuler une somme de connaissances équivalentes pour l'Allemagne et pour la France mais d'établir une comparaison constructive, qui permette la compréhension des points évoqués ci-dessus, en tentant d'éclairer la période des deux côtés de la frontière.

56. Par exemple, TACKE Charlotte, « Relations entre les sexes dans les représentations et symboles nationaux en France et en Allemagne au XIX^e siècle », HOOK-DEMARLE Marie-Claire (dir.), *Femmes, Nations, Europe*, Paris, Publications de l'université de Paris VII, 1995, p. 18-24 ; AUSLANDER Leora, « Le vote des femmes et l'imaginaire de la citoyenneté, l'État-nation en France et en Allemagne 1880-1930 », SOHN Anne-Marie, THELAMON Françoise (dir.), *L'Histoire sans les femmes est-elle possible?*, Paris, Perrin, 1998, p. 73-86.

57. Voir HAUSEN Karin, « Die Polarisierung... », art. cit., p. 393. Elle appelle à comparer la construction des catégories de genre dans les bourgeoisies de divers pays avant l'uniformisation du système de pensée et du discours scientifique à l'échelle européenne. Voir aussi ROCHEFORT Florence, « Réflexions à propos de l'histoire du féminisme », SOHN Anne-Marie, THELAMON Françoise (dir.), *L'Histoire sans les femmes...*, op. cit., p. 195-203.

Le sens de l'Histoire du point de vue des femmes

Cette comparaison franco-allemande repose sur l'hypothèse que les femmes qui s'engagent dans l'espace public ne portent pas des revendications spécifiques ni marginales, mais qu'au contraire, leurs interventions révèlent quels sont les débats et les luttes politiques qui paraissent les plus déterminants aux contemporains. Françaises et Allemandes répètent en effet avec insistance qu'elles appartiennent à leur siècle, qu'elles veulent se montrer dignes de leur temps, qu'elles veulent servir leur époque. À travers leurs propos, on peut ainsi saisir l'une des préoccupations majeures de la période, qui consiste à rechercher l'intégration de toutes les composantes de la société dans un projet unitaire, qui soit considéré comme une émanation de l'idée de Progrès. Le fait que des femmes – malgré leur statut de catégorie a-historique et a-politique – manifestent le désir de participer avec tous à l'avènement du Progrès, en contribuant au bien commun, montre bien la force et l'ampleur de ce souci d'intégration générale. Si les femmes détiennent toujours une place centrale dans les discours élaborés par des hommes sur la nécessaire recomposition sociale⁵⁸ – une obsession constante du XIX^e siècle – elles ne sont pas censées s'exprimer elles-mêmes sur le rôle qu'elles auraient à y jouer. Certaines ont pourtant commencé à le faire en 1830, puis en 1848, en imaginant des révolutions qui libèreraient tou-te-s les opprimé-e-s. Les mêmes, ou d'autres, recherchent ensuite de nouvelles voies pour parvenir à l'harmonie sociale et au Progrès. En Allemagne, il s'agit avant tout de mobiliser l'ensemble de la population autour d'un projet national ; en France, il s'agit notamment de trouver un consensus sur les libertés, tant personnelles et politiques qu'économiques, qu'il serait possible d'exercer dans le cadre d'un régime politique encore à définir. Ces deux projets, aux contenus fort variables selon les moments et selon leurs divers promoteurs, ont en commun d'être présentés essentiellement comme des processus à réaliser de façon graduelle, alors que les défenseurs de la voie révolutionnaire sont devenus ultra-minoritaires.

S'intéresser aux femmes engagées dans les débats de leur temps permet de considérer ceux-ci depuis une perspective particulière, le plus souvent ignorée par ceux, contemporains comme historiens, qui « font » l'Histoire. En effet, si ces femmes proclament leur volonté de marcher avec le siècle, elles se retrouvent en décalage, du fait de leur statut de femme. En se revendiquant « filles de leur siècle », elles sont partagées entre deux impératifs inconciliables, s'il leur faut se distancier des normes genrées qui s'opposent à leur intervention publique, elles sont en même temps souvent contraintes de parler « en tant que femmes » et au nom de la Femme, afin d'espérer une reconnaissance et une écoute de la part de leurs contemporains. Par ailleurs, en dénonçant le conservatisme, voire l'esprit réactionnaire de ceux qui invoquent le Progrès mais perpétuent les rapports de pouvoir à leur profit, elles prennent le risque d'être renvoyées à une « nature

58. Voir KALIFA Dominique, « Enquête sociale et différence des sexes au premier XIX^e siècle », CAPDEVILA Luc et alii (dir.), *Le Genre face aux mutations. Masculin et féminin du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, p. 103-111.

féminine » incapable d'entrer dans la modernité. Dans ces conditions, comment ces femmes peuvent-elles prétendre aller dans le sens de l'Histoire quand celui-ci ne les prend pas en compte ? Comment peuvent-elles parvenir à ce qui caractérise la modernité du siècle, soit l'émancipation individuelle, si elles sont dans l'incapacité de se libérer des représentations qui les enferment dans la catégorie du « féminin » ? Comment peuvent-elles aspirer à faire et dire l'histoire si elles doivent continuer à se protéger derrière l'écran du « féminin » ? Qu'est-ce que ces questions insolubles révèlent sur les sociétés françaises et allemandes de l'époque et sur l'apprentissage de la démocratie en cours à ce moment ?

Toutes ces questions seront examinées au fil d'une approche chronologique, afin de saisir au mieux les enjeux propres à chaque période. La première partie concerne la période révolutionnaire qui s'étend de 1848 à 1850-1852, et dont l'influence est déterminante pour la suite. Rappeler les agissements des femmes engagées permet de saisir ce que la révolution a d'excessif, d'inadmissible pour les contemporains. De façon encore plus aiguë que les communistes, ennemis fantasmatiques en Allemagne comme en France, les femmes qui prétendent accéder à la Cité révèlent le potentiel dangereux de la révolution et la nécessité d'y substituer, au mieux, des réformes « libérales ». Les obstacles qui sont opposés aux revendications des femmes signifient d'ailleurs bel et bien l'impossibilité d'un véritable printemps du/des peuple(s). Cette première partie introduit aussi les figures de quelques quarante-huitardes dont nous suivrons le parcours au cours des deux décennies suivantes, et expose les références culturelles et politiques respectives des Allemandes et des Françaises. La deuxième partie ambitionne de modifier la vision des années 1850-1860, habituellement considérées comme un temps de retrait pour les femmes. Une fois refermée la « parenthèse » de 1848, c'est désormais la pratique solitaire de l'écriture qui procure aux femmes le moyen d'exister politiquement. Un tel acte s'avère particulièrement significatif et subversif puisque tout concourt à leur imposer silence. L'acharnement de quelques unes à tenir publiquement un rôle de sujet critique permet de mesurer la persistance des idéaux démocratiques qui ont paru réalisables en 1830 puis en 1848, et ce malgré la chape de plomb qui pèse sur les années 1850-1860. Les préoccupations des Allemandes et des Françaises projettent une lumière particulière sur certains des principaux enjeux de la période, globalement similaires dans les deux pays – à l'exception de la question nationale, spécifique à l'Allemagne et qui conditionne l'intervention publique des Allemandes. L'un des enjeux communs est la « question des femmes », qui surgit et s'impose dans les années 1860, en lien avec l'élaboration de nouveaux projets politiques. La troisième partie examine la participation des femmes au renouveau des mouvements protestataires collectifs, à partir du milieu des années 1860. Des femmes accèdent à la parole publique, pour la première fois dans une période non révolutionnaire. Leurs initiatives témoignent des espoirs de profonds changements politiques et sociaux qui se manifestent alors dans une large partie de la population. De 1848 à 1870 se dessine ainsi une histoire discontinue, où alternent silences et audaces, une histoire pétrie d'idéaux et de contradictions, où les parcours individuels et les luttes collectives éclairent certains enjeux de la démocratie contemporaine.